

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1466

29 juillet 2009

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 2) S.à r.l.	70355	Logicrane Holding S.A.	70326
Assets International S.A.	70362	Marsh Management Services Luxembourg S.A.	70322
Barreras Investments S.A.	70357	Modinvest S.A.	70351
Beech Tree S.à r.l.	70352	Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l.	70324
Captiva Alstria 1	70330	MRP Investments 2 S.à r.l.	70344
Captiva Alstria 4	70349	Mysama S.à r.l.	70352
Captiva Alstria 5	70349	New Times S.A.	70349
Captiva Alstria 6	70355	Pallane S.à r.l.	70330
Captiva Alstria 7	70344	Portman International S.A.	70358
Carbery Hungary Kft., Succursale Luxembourgeoise	70352	REC Real Estate Company SA	70358
Cardoso & Fils S. à r. l.	70368	Rollins Capital S.A.	70358
Caves Bernard-Massard	70368	Safeharbor S.A. Holding	70324
Caves Scheid	70368	Saint Patrick Alienations and Acquisitions Studies SA	70367
Cosmetica Orea S.A.	70323	Schwedenkreuz Investments Holding S.A.	70362
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.	70352	SDB Mercurio S.à r.l.	70344
Curvet Europe S.A.	70362	S.G. Investissement S.A.	70362
E.I.N. Invest	70326	S M V S S.à r.l.	70357
Element Power G.P. S.à r.l.	70344	SU-Pernergy S.A.	70351
Fondation Paul Finet	70327	SU-Pernergy S.A.	70351
Foralim S.A.	70334	SU-Pernergy S.A.	70351
GB Invest	70367	SU-Pernergy S.A.	70355
Global International Trade S.A.	70358	SU-Pernergy S.A.	70355
Grantor Real Estate S.A.	70357	TRM S.A.	70355
Inofinance S.A. Holding	70327	Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l.	70358
IPM Fundamental Umbrella Fund	70322	Wireline Holding S.à r.l.	70335
Klatone	70368	Yaletipart S.A.	70322
K.V.S. Construction S.à r.l.	70365		
La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	70332		

Yaletipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YALETIPART S.A.

A. RENARD / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009087121/12.

(090103418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

IPM Fundamental Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 125.651.

EXTRAIT

Avec effet au 4 février 2009, Monsieur Sven Per Olov Oerling a démissionné de son mandat d'administrateur.

Lors d'une réunion du conseil d'administration du 4 février 2009, Monsieur Patrick Burnäs avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, a été co-opté comme administrateur en remplacement de Monsieur Sven Per Olov Oerling, administrateur démissionnaire.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2009, a été ratifiée la nomination de Monsieur Patrick Burnäs et ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010:

Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

Monsieur Anders Lindell avec adresse professionnelle à S-111 52 Stockholm, Gustav Adolfs Torg 18

Monsieur Patrick Burnäs avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

A été nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086959/23.

(090103750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 26.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 5 juin 2009 à 10.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Michael CORMIER, Président du Conseil d'Administration, demeurant, c/o Marsh Inc. 1166, Avenue of the Americas, New York, NY 10036-2774, U.S.A,

- Mme Nanda N. SETLUR, Administrateur, demeurant c/o Marsh Inc. 1166 Avenue of the Americas, New York, NY 10036-2774, U.S.A.

- M. Claude WEBER, Managing Director, residing at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009.

3) L'Assemblée nomme Monsieur Frederick GABRIEL, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

4) L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. (RCS Luxembourg B67895, siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086956/27.

(090103850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Cosmetica Orea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 70.445.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"AQUACROSS TRADING LTD", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "COSMETICA OREA S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 683 du 13 septembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.445.

Que le capital de ladite société est à ce jour d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), soit trente mille neuf cent quatre vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00), soit vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 24,7894) chacune.

Que "AQUACROSS TRADING LTD", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "COSMETICA OREA S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "AQUACROSS TRADING LTD", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "COSMETICA OREA S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation LAC/2009/21334. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009088566/227/46.

(090106414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Safeharbor S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.840.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2009, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2009, LAC/2009/23573.

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme SAFEHARBOR S.A. HOLDING du 18 juin 2008, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2008 sont devenues effectives avec effet au 9 septembre 2008 (date d'inscription aux Iles Vierges Britanniques) et le notaire procède à la radiation de la société SAFEHARBOR S.A. HOLDING auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Référence de publication: 2009088643/242/18.

(090105827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 36.912.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifth day of June.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Appeared:

"AIBJT NOMINEES LIMITED", a company under the Laws of Jersey, with registered offices in JE1 2AB St Helier, Channel Islands, AIB House, 25 Esplanade,

here represented by Miss Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 May 2009,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That the said appearing party is the sole shareholder of "Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l.", having its registered offices in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, incorporated by deed of notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on 22 May 1991, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 404 of 23 October 1991, modified by deed of the undersigned notary, on 30 November 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 530 of 3 June 2005, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 36.912,

That the corporate share capital is presently set at twelve thousand three hundred ninety-five euro (EUR 12,395.00), consisting in five hundred (500) fully paid up shares with a par value of twenty-four euro seventy-nine cents (EUR 24.79) each,

That the appearing party has become the owner of all the shares of the Company,

That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect,

That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company,

That the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"AIBJT NOMINEES LIMITED", société de droit de Jersey, ayant son siège social à JE1 2AB St Helier, Channel Islands, AIB House, 25 Esplanade,

ici représentée par Mademoiselle Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 mai 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Montrachat Holding Luxembourg S. à r.l.", ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 404 du 23 octobre 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 530 du 3 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.912,

Que le capital social est actuellement de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 12.395,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, entièrement libérées,

Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la société,

Que la comparante, en tant qu'associée unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que la comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que la comparante, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associée unique est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'associée; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2009. Relation LAC/2009/22620. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009088567/227/90.

(090106421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

E.I.N. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.430.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2009 et d'une résolution du Conseil d'Administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

- *Administrateurs démissionnaires:*

- * La démission de Monsieur Vincent Alberti de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat,
- * La démission de Monsieur Jacques Alberti de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat,
- * La démission de Monsieur Florent Pons Da Costa de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

- *Administrateur Délégué démissionnaire:*

* La démission de Monsieur Vincent Alberti de ses fonctions d'administrateur délégué a été acceptée avec effet immédiat.

- *Commissaire aux comptes démissionnaire:*

* La démission de la société LPF LUX S.à.r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes a été acceptée avec effet immédiat.

- *Nominations:*

* Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

Monsieur Meunier exercera également les fonctions d'administrateur délégué de la société, à compter de la même date.

* Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

* Madame Anna Meunier de Meis, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat.

* La société MRM CONSULTING S.A., 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre (Luxembourg), est nommée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

* Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

E.I.N. INVEST

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2009088647/37.

(090106559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Logicrane Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.916.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société " LOGICRANE HOLDING S.A. ", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juin 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2009. Relation: EAC/2009/7621.

- que la société "LOGICRANE HOLDING S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102 916,

constituée suivant acte notarié du 9 septembre 2004 et publié au Mémorial C numéro 1170 du 18 novembre 2004, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 29 juin 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088644/239/27.

(090105738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Inofinance S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.841.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2009, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2009, LAC/2009/23574.

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme INOFINANCE S.A. HOLDING du 18 juin 2008, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2008 sont devenues effectives avec effet au 9 septembre 2008 (date d'inscription aux Iles Vierges Britanniques) et le notaire procède à la radiation de la société INOFINANCE S.A. HOLDING auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009088642/242/18.

(090105954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Fondation Paul Finet, Fondation.

Siège social: L-2920 Luxembourg, Bâtiment Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg G 142.

Bilan au 31 décembre 2006

Actif	EUR	Passif	EUR
Disponible et réalisable		Capital	913.750,67
à vue	61.650,40		
à terme	820.000,00		
Intérêts non encore échus	32.100,27		
	<u>913.750,67</u>		<u>913.750,67</u>

Compte d'exploitation pour 2006

Débit	EUR	Crédit	EUR
Interventions 2006	0,00	Versement CCPL	34,45
Frais de gestion	0,00	Intérêts	45.807,91
Excédent des dépenses sur recettes	149.573,84	Excédent 2005	103.731,48
	<u>149.573,84</u>		<u>149.573,84</u>

Certifié conforme

Willy HOEBECK

Direction Général des Budgets

Simone LINSTER / Yves MORETTINI

Administrateur de la Fondation Paul Finet / Administrateur de la Fondation Paul Finet

Préparation bilan Paul FINET 2006

Dépenses	0,00
Frais de gestion	0,00
Total dépenses	0,00

	Intérêts	
Compte courant:	Compte à terme:	
	35,40	13.421,02
	41,91	32.100,27
	58,70	
	<u>150,61</u>	
	286,62	<u>45.521,29</u>

Total intérêts	
Compte courant	286,62
Compte à terme	<u>45.521,29</u>
	45.807,91

Recettes			
Versement CCPL	34,45	Excédent des dépenses sur les recettes	
Intérêts	45.807,91	Recettes	149.573,84
Excédent 2005	<u>103.731,48</u>	Dépenses	<u>0,00</u>
	149.573,84		149.573,84

Compte courant LU80 0019 1002 9940 9000

Date	N° Extrait	Libellé	Débit	Crédit	Remarques
		Solde reporté	6.140,30		
31.03.06	001/001	Arrêté de compte	35,40		
15.06.06	002/001	Transfert	861.768,01		
15.06.06	002/001	Transfert		860.000,00	
30.06.06	003/001	Arrêté de compte	41,91		
03.09.06	004/001	Versement	34,45		
29.09.06	005/001	Arrêté de compte	58,70		
15.12.06	006/001	Transfert	873.421,02		
15.12.06	006/001	Transfert		820.000,00	
31.12.06	007/001	Arrêté de compte	<u>150,61</u>		
			1.741.650,40	1.680.000,00	
				61.650,40	

Bilan au 31 décembre 2007

Actif	EUR	Passif	EUR
Disponible et réalisable		Capital	856.621,19
à vue	15.179,86		
à terme	825.000,00		
Intérêts non encore échus	<u>16.441,33</u>		
	856.621,19		<u>856.621,19</u>

Compte d'exploitation pour 2007

Débit	EUR	Crédit	EUR
Interventions 2007	75.258,19		
Frais de gestion	1.881,65	Chèque remboursé	2.879,00
Excédent des dépenses sur recettes	<u>119.132,63</u>	Intérêts	43.819,63
	196.272,47	Excédent 2006	<u>149.573,84</u>
			196.272,47

Certifié conforme
Willy HOEBECK

Direction Général des Budgets

Simone LINSTER / Yves MORETTINI

Administrateur de la Fondation Paul Finet / Administrateur de la Fondation Paul Finet

Préparation bilan Paul FINET 2007

Dépenses		
Bourses 003/001-009		73.035,19
Bourses 004/001		<u>2.223,00</u>
		75.258,19
Frais de gestion		
Frais bancaires 007/001		1.789,25
Enregistrement Bilan 2003		91,00
Frais bancaires 012/001		<u>1,40</u>
		1.881,65
Total dépenses:		
Bourses 2007		75.258,19
Frais de gestion		<u>1.881,65</u>
		77.139,84

	Intérêts	
Compte courant:		Compte à terme:
005/001	530,44	15.692,44
011/001	123,37	9.330,84
014/001	141,69	16.441,33
017/001	<u>1.559,52</u>	
	2.355,02	<u>41.464,61</u>
Total intérêts		
Compte courant	2.355,02	
Compte à terme	<u>41.464,61</u>	
	43.819,63	

Recettes		Excédent des dépenses sur les recettes	
Chèques remboursés	2.879,00		
Intérêts	43.819,63	Recettes	196.272,47
Excédent 2006	<u>149.573,84</u>	Dépenses	<u>77.139,84</u>
	196.272,47		119.132,63

Compte courant LU80 0019 1002 9940 9000

Date	N° Extrait	Libellé	Débit	Crédit	Remarques
		Solde reporté	61.650,40		
12.02.07	001/001	Transfert	820.000,00		
19.02.07	001/001	Transfert		820.000,00	
19.02.07	002/001	Transfert	825.412,00		
12.02.07	002/001	Transfert		800.000,00	
16.03.07	003/001-009	Versement bourses		73.035,19	
19.03.07	004/001	Versement bourses		2.223,00	
30.03.07	005/001	Arrêté de compte	530,44		
10.04.07	006/001	Chèques remboursés	980,00		
03.05.07	007/001	Frais décompte trimestriel		1.789,25	
09.05.07	008/001	Chèque remboursé	215,00		
22.05.07	009/001	Chèques remboursés	1.684,00		
06.06.07	010/001	Enregistrement Bilan 2003		91,00	
29.06.07	011/001	Arrêté de compte	123,37		
18.07.07	012/001	Frais décompte trimestriel		1,40	
20.08.07	013/001	Transfert	815.692,44		

70330

20.08.07	013/001	Transfert		815.000,00
28.09.07	014/001	Arrêté de compte	141,69	
20.11.07	015/001	Transfert	824.330,84	
05.12.07	016/001	Transfert		825.000,00
31.12.07	017/001	Arrêté de compte	<u>1.559,52</u>	
			3.352.319,70	<u>3.337.139,84</u>
				15.179,86

Référence de publication: 2009089188/134.

(090106193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Captiva Alstria 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088269/10.

(090105291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pallane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 124.386.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of May,
before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Infraluxcis, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 97.755, duly represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on April 9, 2009 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Pallane S.à r.l., having its registered office at 19-25, rue des Capucins, L - 1313 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.386 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 669 of April 20, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.
- the Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares, in registered form with a par value of USD 40 (forty United States Dollars), all entirely subscribed and fully paid up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if

any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 19-25, rue des Capucins, L - 1313 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour de mai,

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Infraluxcis, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.755, dûment représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 avril 2009 (la Société Mère).

Ladite procuration après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination de Pallane S.à r.l., ayant son siège social au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.386 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 669 du 20 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

- le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 40 (quarante dollars américains), toutes entièrement souscrites et libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des Statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et de bénéficiaire économique finale de l'opération, a décidé par la présente de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère accorde pleine décharge aux gérants de la société pour leurs mandats respectifs à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tous les actifs (entre autres tous droits, titres et obligations découlant de ces actifs) et qu'elle s'engage expressément par la présente à prendre à sa charge et à assumer tout passif (le cas échéant) à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu de la Société à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les livres et registres de la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19553. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088499/211/93.

(090106384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.300,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kléber Luxembourg Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, represented by M^e Elisabeth Adam, maître en droit, pursuant to a proxy dated June 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole member of "La Pérouse Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated on July 4th, 2007 by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1728 of August 16th, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on March 11th, 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1080 dated May 2nd, 2008.

The appearing party declared and requested the undersigned notary to record as follows:

I. The sole member holds the entire issued share capital of the Company.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of forty-four thousand five hundred euro (EUR 44,500.-) by an amount of sixty thousand eight hundred euro (EUR 60,800.-) in order to bring it to one hundred and five thousand three hundred euro (EUR 105,300.-) by the issue of two thousand four hundred thirty-two (2,432) new shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Subscription and payment of the newly issued shares by the sole shareholder of the Company;

2) Consequential amendment of article 5 of the articles of association.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of forty-four thousand five hundred euro (EUR 44,500.-) by an amount of sixty thousand eight hundred euro (EUR 60,800.-) in order to bring it to one hundred and five thousand three hundred euro (EUR 105,300.-) by the issue of two thousand four hundred thirty-two (2,432) new shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

Such new shares have been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder of the Company, Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., against a contribution in cash of an amount of sixty thousand eight hundred euro (EUR 60,800.-).

Proof of the full payment of the subscription price of an amount of sixty thousand eight hundred euro (EUR 60,800) has been given to the undersigned notary.

Second resolution

In consequence to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and five thousand three hundred euro (EUR 105,300.-) divided into four thousand two hundred and twelve (4,212) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, représentée par Maître Elisabeth Adam, maître en droit, en vertu d'une procuration datée 26 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "La Pérouse Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée en date du 4 juillet 2007 par acte reçu de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1728 du 16 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 mars 2008, suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1080 du 2 mai 2008.

Le comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'associé unique détient l'entière propriété du capital social émis de la Société.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 44.500,-) d'un montant de soixante mille huit cents euros (EUR 60.800,-) afin de le porter à cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-) par l'émission de deux mille quatre cent trente-deux (2.432) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-). Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises par l'associé unique de la Société;

2) Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 44.500,-) d'un montant de soixante mille huit cents euros (EUR 60.800,-) afin de le porter à cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-) par l'émission de deux mille quatre cent trente-deux (2.432) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Souscription et Libération

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société, Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., par un apport en espèces d'un montant de soixante mille huit cents euros (EUR 60.800,-).

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription des parts sociales pour un montant de soixante mille huit cents euros (EUR 60.800,-) a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-) divisé en quatre mille deux cent douze (4.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Adam et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25550. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088543/5770/113.

(090105834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Foralim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.626.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Ariane Vigneron, employée privée, à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TARBORO INC. domiciliée à MAIN STREET PO BOX 318, BVI- ROAD TOWN TORTOLA;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- La société FORALIM S.A. a été constituée à Luxembourg en date du 20 mai 1998 par-devant Maître Marthe Thyse-Walch, notaire de résidence à Luxembourg suivant acte publié au Recueil Spécial du Memorial C N° 588 et modifiée en dernier lieu en date du 13 novembre 2001 suivant acte publié au Recueil Spécial du Memorial C N° 446.

- La société a établi son siège à l'adresse 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-64.626.

- Le capital social est de EUR 888.000 (huit cent quatre-vingt-huit mille euros) représenté par 37.000 (trente-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24 (vingt-quatre euros) chacune, entièrement libérées.

- Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société FORALIM S.A., prédésignée, et en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet à ce jour.

- Que son mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que par conséquent tous les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes actuels de la société sont par la présente déchargés de leurs fonctions.

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à l'ancien siège social de la société dissoute, c'est-à-dire au 412F route d'Esch, L - 2086 LUXEMBOURG.

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23897. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088500/211/48.

(090106395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Wireline Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P.", a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number WK-20748 and whose registered address is at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 2 of July 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "WIRELINE HOLDING S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate)

think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of Shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of Shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the Managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any Manager;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the Managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board Meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' Resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mr John KNOLL, born on April 19, 1971 in Camden NL, USA, Investment Professional, residing at 5 Lomitas Court, Menlo Park, California 94025 USA; and

- Mr John PERCIVAL, born on 24 July 1947 in Hamilton, Bermuda, Investment Professional, residing at 36 Cloth Fair, London EC1A 7JQ, England.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P.", un limited partnership existant et régi par le droit des Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro WK-20748 et dont le siège social est c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juillet 2009.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de WIRELINE HOLDING S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, un des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants

sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

"Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P.", prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur John Knoll, né le 19 avril 1971 à Camden NL, USA, Investment Professional, demeurant au 5 Lomitas Court, Menlo Park, Californie 94025 USA; et
 - Monsieur John Percival, né le 24 juillet 1947 à Hamilton, Bermudes, Investment Professional, demeurant au 36 Cloth Fair, Londres EC1A 7JQ, UK.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8023. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088533/239/492.

(090105894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

SDB Mercurio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088257/10.

(090105308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088258/10.

(090105306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Captiva Alstria 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088260/10.

(090105303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 555.948,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.724.

In the year Two Thousand and Nine, on the Twenty Ninth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, and having its principal headquarters situated at 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal;
- Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, and having its principal headquarters situated at 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal;
- Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, and having its principal headquarters situated at 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal;
- HCEP Parallel, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, in the United States, and having its principal headquarters situated at 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal;

- CS Hudson Clean Energy Partners, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, and having its principal headquarters situated at 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal; (the "Shareholders"),

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing parties are the current shareholders of Element Power G.P. S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.724, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2437 of 6 October 2008, page 116933 (the "Company").

The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Three Hundred and Twenty-Five Thousand Eight Hundred and Ten Euro (EUR 325,810) so as to bring it from its current amount of Two Hundred and Thirty Thousand One Hundred and Thirty-Eight Euro (EUR 230,138) to Five Hundred and Fifty-Five Thousand Nine Hundred and Forty-Eight Euro (EUR 555,948) by the issuance of Three Hundred and Twenty-Five Thousand Eight Hundred and Ten (325,810) new shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1) and the same rights and obligations as the existing shares;

(b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in kind by the Hudson Funds;

(c) Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association;

(d) Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions

First resolution

The general shareholder' meeting unanimously RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of Three Hundred and Twenty-Five Thousand Eight Hundred and Ten Euros (EUR 325,810) so as to bring it from its current amount of Two Hundred and Thirty Thousand One Hundred and Thirty-Eight Euros (EUR 230,138) to Five Hundred and Fifty-Five Thousand Nine Hundred and Forty-Eight Euros (EUR 555,948) by the issuance of Three Hundred and Twenty-Five Thousand Eight Hundred and Ten (325,810) new shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1) and the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general shareholders' meeting unanimously DECIDES to accept the subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by the following subscribers and through the following contributions, in the following amounts and proportions:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to Two Hundred and Fifty-Six Thousand One Hundred and Sixty-Five (256,165) newly issued shares and to pay them in full by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable of a total amount of Two Hundred and Fifty-Six Thousand One Hundred and Sixty-Five Euros (EUR 256,165) Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, holds against the Company;

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on 28 May 2009 by two managers of the Company. Such certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement);

Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P., prenamed, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to Forty-Two Thousand Three Hundred and Thirty-One (42,331) newly issued shares and to pay them in full by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable of a total amount of Forty-Two Thousand Three Hundred and Thirty-One Euros (EUR 42,331) Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, holds against the Company;

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on 28 May 2009 by two managers of the Company. Such certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party

and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement);

Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P., prenamed, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to Five Thousand Ninety-Seven (5,097) newly issued shares and to pay them in full by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable of a total amount of Five Thousand Ninety-Seven Euros (EUR 5,097) Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, holds against the Company;

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on 28 May 2009 by two managers of the Company. Such certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement);

HCEP Parallel, L.P., prenamed, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to One Thousand Three Hundred and Ninety (1,390) newly issued shares and to pay them in full by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable of a total amount of One Thousand Three Hundred and Ninety Euros (EUR 1,390) Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, holds against the Company;

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on 28 May 2009 by two managers of the Company. Such certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement);

CS Hudson Clean Energy Partners, L.P., prenamed, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to Twenty Thousand Eight Hundred and Twenty-Seven (20,827) newly issued shares and to pay them in full by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable of a total amount of Twenty Thousand Eight Hundred and Twenty-Seven Euros (EUR 20,827) Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, holds against the Company;

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on 28 May 2009 by two managers of the Company. Such certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to amend Article 6, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The share capital is set at Five Hundred and Fifty-Five Thousand Nine Hundred and Forty-Eight Euros (EUR 555,948,-) represented Five Hundred and Fifty-Five Thousand Nine Hundred and Forty-Eight (555,948) shares of One Euro (EUR 1.-) each."

There being no further business, the general shareholders' meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,200.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., un exempted limited partnership régi par le droit des Îles Caïmans et ayant son siège principal situé au 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé;

- Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P., un exempted limited partnership régi par le droit des Îles Caïmans et ayant son siège principal situé au 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé;

- Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P., un exempted limited partnership régi par le droit des Îles Caïmans et ayant son siège principal situé au 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé;

- HCEP Parallel, L.P., un limited partnership régi par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège principal situé au 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé;

- CS Hudson Clean Energy Partners, L.P., un exempted limited partnership régi par le droit des Îles Caimans et ayant son siège principal situé au 400 Frank W. Burr Blvd., Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé;

(les "Associés"),

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes sont les associés actuels d'Element Power G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.724, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 octobre 2008, numéro 2.437, page 116.933 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés par l'acte du notaire soussigné en date du 28 mai 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

Ordre du jour:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt-cinq mille huit cent dix euros (EUR 325.810,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente mille cent trente-huit euros (EUR 230.138,-) à cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 555.948,-) par l'émission de trois cent vingt-cinq mille huit cent dix (325.810) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b) Souscription et paiement intégral à leur valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par apport en nature par les fonds Hudson;

c) Modification subséquente de l'article 6 des statuts; et

d) Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générales des associés DECIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant trois cent vingt-cinq mille huit cent dix euros (EUR 325.810,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente mille cent trente-huit euros (EUR 230.138,-) à cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 555.948,-) par l'émission de trois cent vingt-cinq mille huit cent dix (325.810) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générales des associés DECIDE à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement intégral à leur valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par les souscripteurs suivants et moyennant les apports suivants, dans les montants et proportions suivantes:

Souscription - Libération

SUR CE,

Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prénommé, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé déclare souscrire à deux cent cinquante-six mille cent soixante-cinq (256.165) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en l'apport d'une créance d'un montant total de deux cent cinquante-six mille cent soixante-cinq euros (EUR 256.165,-) que Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prénommé, détient contre la Société;

La propriété et la valeur de la créance apportée en nature ont été confirmées par un certificat délivré le 28 mai 2009 par les deux gérants de la Société. Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P., prénommé, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé déclare souscrire à quarante-deux mille trois cent trente-un (42.331) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en l'apport d'une créance d'un montant total de quarante-deux mille trois cent trente-un euro (EUR 42.331,-) que Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P., prénommé, détient contre la Société;

La propriété et la valeur de la créance apportée en nature ont été confirmées par un certificat délivré le 28 mai 2009 par les deux gérants de la Société. Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P., prénommé, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé déclare souscrire à cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en l'apport d'une créance d'un montant total de cinq mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 5.097,-) que Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P., prénommé, détient contre la Société;

La propriété et la valeur de la créance apportée en nature ont été confirmées par un certificat délivré le 28 mai 2009 par les deux gérants de la Société. Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

HCEP Parallel, L.P., prénommé, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé déclare souscrire à mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en l'apport d'une créance d'un montant total de mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.390,-) que HCEP Parallel, L.P., prénommé, détient contre la Société;

La propriété et la valeur de la créance apportée en nature ont été confirmées par un certificat délivré le 28 mai 2009 par les deux gérants de la Société. Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

CS Hudson Clean Energy Partners, L.P., prénommé, ici représenté par M. Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration sous seing privé déclare souscrire à vingt mille huit cent vingt-sept (20.827) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en l'apport d'une créance d'un montant total de vingt mille huit cent vingt-sept euros (EUR 20.827,-) que CS Hudson Clean Energy Partners, L.P., prénommé, détient contre la Société;

La propriété et la valeur de la créance apportée en nature ont été confirmées par un certificat délivré le 28 mai 2009 par les deux gérants de la Société. Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera lu dorénavant comme suit:

"Le capital social est fixé à cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit Euros (EUR 555.948,-) représenté par cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit (555.948) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Plus aucun point figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à 2.200,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MAÎTREJEAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21606. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088564/211/240.

(090105563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Captiva Alstria 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088262/10.

(090105298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Captiva Alstria 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088264/10.

(090105297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

New Times S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.300.

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NEW TIMES S.A.", ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71 300, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 8 novembre 1999 (ci-après: "la Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 23 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric GERARD, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création de cent soixante-cinq mille (165.000) actions nouvelles sans désignation de valeur chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription de cent soixante-cinq mille (165.000) actions par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million huit cent mille euros.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création de cent soixante-cinq mille (165.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000,-) existant à charge de la société au profit de "WORLD INVESTMENTS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social AU 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par "WORLD INVESTMENTS HOLDING S.A.", prénommée, ici représentée par Monsieur Norbert SCHMITZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 24 juin 2009, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000,-) existant à charge de la société et au profit de la société "WORLD INVESTMENTS HOLDING S.A.", prénommée.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par "FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 29 juin 2009, lequel restera annexé aux présentes:

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport en correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 165.000 actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital souscrit est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, E. GERARD, M. WALTENER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7759. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088563/239/88.

(090105575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

SU-Pernergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088244/10.

(090105105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SU-Pernergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088246/10.

(090105106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SU-Pernergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088247/10.

(090105107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Modinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.601.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2009, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2009, LAC/2009/25406, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "MODINVEST S.A.", en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 77.601, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 108 du 13 février 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 507 du 9 mars 2009. a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62780.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de radiation sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088641/5770/24.

(090106039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Carbery Hungary Kft., Succursale Luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.664.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 de Carbery Hungary Kft. (nom officiel en anglais) ou Carbery Hungary Csoport-finanzirozo Kft. (nom officiel en Hongrois) ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009088253/12.

(090104938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Beech Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088254/11.

(090105315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CS Italian Opportunities No.1 (PPL) S.à r.l.

M. HOUSTON / A. MOYRET

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2009088256/12.

(090105311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Mysama S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 147.046.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Catherine DAINÉ, expert-comptable, née à Arlon (Belgique), le 4 décembre 1968, demeurant avenue du Bois d'Arlon, 6, B-6700 Arlon (Belgique).

2.- Madame Ruth DONKERSLOOT, employée privée, née à 's Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, demeurant au 79B Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Lesquelles parties comparantes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut encore agir en tant qu'associée et administrateur dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "MYSAMA S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Catherine DAINE, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Ruth DONKERSLOOT, prénommée, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

2.- Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

(i) Madame Catherine DAINE, expert-comptable, née à Arlon (Belgique), le 4 décembre 1968, demeurant à avenue du Bois d'Arlon, 6, B-6700 Arlon (Belgique);

(ii) Madame Ruth DONKERSLOOT, employée privée, née à 's Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, demeurant au 79B Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Les gérantes ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DAINE, R. DONKERSLOOT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8019. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088532/239/127.

(090105911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.170.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech

Manager

Référence de publication: 2009088251/11.

(090104627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SU-Pernergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088249/10.

(090105108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SU-Pernergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088243/10.

(090105104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Captiva Alstria 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088261/10.

(090105300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

TRM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 127.846.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société "Gravell Investments Inc.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, PO Box 3175, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Maître Christel HENON, avocat, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "TRM S.A." établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127846, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1351 du 4 juillet 2007.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3) Que "Gravell Investments Inc.", prédésignée, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que "Gravell Investments Inc.", agissant comme actionnaire unique (l'"Associée Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associée Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme la société anonyme de droit panaméen "BREIDA INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social Panama-City, appartement 0823-01111, (République du Panama), inscrite au Registro Publico de Panama, Mercantil, Microjacket 636511, sous le numéro 1443324, Microfilm, à la fonction de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associée Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: HENON; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2009. Relation GRE/2009/2408. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 9 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009088569/231/67.

(090106352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Grantor Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088241/10.

(090105095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Barreras Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088238/10.

(090105087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SMVS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 137.621.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L- 8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

1) Monsieur André DURAND, demeurant à L- 8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

2) Monsieur Patrick SCHOLLAERT, demeurant à B 6700 Arlon, 32, rue du Castel,

en vertu de 2 procurations annexées au présent acte,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée "SMVS S.à.r.l." avec siège social à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen, (RC B No 137.621), constituée suivant acte notarié 2 avril 2008, publié au Mémorial C No 1076 du 30 avril 2008,

lesquels comparants agissant en tant qu'associés uniques conclurent formellement à la dissolution de ladite société.

- ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "SMVS S.à.r.l."

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro (€ 985.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: EAC/2009/7596. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 07 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009088572/207/34.

(090106364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Global International Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088242/10.

(090105097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Portman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088237/10.

(090105085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

REC Real Estate Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088236/10.

(090105082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Rollins Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088235/10.

(090105079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.574.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

There appeared:

1. "LaSalle - CalEast I Ventures Limited", a business company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1471575, and

2. "Vailog S.r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italy, registered with the Companies Register under number 1844691,

both here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

by virtue of two proxies established under private seal. The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole owners of all shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.574, incorporated pursuant to a notarial deed of April 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 dated June 9, 2008, and which bylaws have been last amended for the last time by a notarial deed of December 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 555 dated March 13, 2009.

II. The Company's share capital is presently fixed at three million five hundred fifty thousand four hundred US Dollars (USD 3,550,400.-) represented by the following shares with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and each entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings (altogether referred to as the "Shares"):

- One hundred fifteen million seven hundred sixty-seven thousand (115,767,000) Class A Series 1 shares;
- Twelve million eight hundred sixty-three thousand (12,863,000) Class B Series 1 shares;
- Ninety-eight million six hundred twenty-one thousand one hundred (98,621,100) Class A Series 2 shares;
- Ten million nine hundred fifty-seven thousand nine hundred (10,957,900) Class B Series 2 shares;
- Eighty-five million six hundred twenty-one thousand five hundred (85,621,500) Class A Series 3 shares;
- Nine million five hundred thirteen thousand five hundred (9,513,500) Class B Series 3 shares;
- Nineteen million five hundred twenty-six thousand four hundred (19,526,400) Class A Series 4 shares;
- Two million one hundred sixty-nine thousand six hundred (2,169,600) Class B Series 4 shares.

III. The shareholders resolve to increase the Company's issued share capital to the extent of five hundred eighty-eight thousand US Dollars (USD 588,000.-) to raise it from its present amount of three million five hundred fifty thousand four hundred US Dollars (USD 3,550,400.-) to four million one hundred thirty-eight thousand four hundred US Dollars (USD 4,138,400.-) by creation and issue of:

- fifty-two million nine hundred and twenty thousand (52,920,000) Class A Series 2 shares;
- five million eight hundred eighty thousand (5,880,000) Class B Series 2 shares;

of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, to be subscribed at their nominal value in the total amount of five hundred eighty-eight thousand US Dollars (USD 588,000.-).

IV. The shareholders resolve to agree to the subscription of all new Class A shares by LaSalle - CalEast I Ventures Limited and of all new Class B shares by Vailog S.r.l.

Subscription - Payment

Thereupon LaSalle - CalEast I Ventures Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for:

- fifty-two million nine hundred and twenty thousand (52,920,000) Class A Series 2 shares;

and fully pay them up in their nominal value in the amount of five hundred twenty-nine thousand US Dollars (USD 529,200.-) by contribution kind in the same amount of a receivable held by LaSalle - CalEast I Ventures Limited toward the Company (the "LaSalle Receivable").

Thereupon Vailog S.r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for:

- five million eight hundred eighty thousand (5,880,000) Class B Series 2 shares,

and fully pay them up in their nominal value in the amount of fifty-eight thousand eight hundred US Dollars (USD 58,800.-) by contribution in kind in the same amount of a receivable held by Vailog S.r.l. toward the Company (the "Vailog Receivable").

Proof of the existence and value of the LaSalle Receivable and of the Vailog Receivable has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at four million one hundred thirty-eight thousand four hundred US Dollars (USD 4,138,400.-) represented by the following shares with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and each entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings (altogether referred to as the "Shares"):

- One hundred fifteen million seven hundred sixty-seven thousand (115,767,000) Class A Series 1 shares;

- Twelve million eight hundred sixty-three thousand (12,863,000) Class B Series 1 shares;
- One hundred fifty-one million five hundred forty-one thousand one hundred (151,541,100) Class A Series 2 shares;
- Sixteen million eight hundred thirty-seven thousand nine hundred (16,837,900) Class B Series 2 shares;
- Eighty-five million six hundred twenty-one thousand five hundred (85,621,500) Class A Series 3 shares;
- Nine million five hundred thirteen thousand five hundred (9,513,500) Class B Series 3 shares;
- Nineteen million five hundred twenty-six thousand four hundred (19,526,400) Class A Series 4 shares;
- Two million one hundred sixty-nine thousand six hundred (2,169,600) Class B Series 4 shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. "LaSalle - CalEast I Ventures Limited", une société commerciale constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1471575, ayant son siège social au PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et

2. "Vailog S.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 1844691,

les deux ici représentées par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données en juin 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.574, constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 daté du 9 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 555 daté du 13 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions cinq cent cinquante mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 3.550.400,-) représentée par les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis chacune, et donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (ci-après les "Parts Sociales"):

- Cent quinze millions sept cent soixante-sept mille (115.767.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- Douze millions huit cent soixante-trois mille (12.863.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- Quatre-vingt-dix-huit millions six cent vingt et un mille cent (98.621.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- Dix millions neuf cent cinquante-sept mille neuf cents (10.957.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- Quatre-vingt-cinq millions six cent vingt et un mille cinq cents (85.621.500) parts sociales de Catégorie A. Série 3;
- Neuf millions cinq cent treize mille cinq cents (9.513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- Dix-neuf millions cinq cent vingt-six mille quatre cents (19.526.400) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- Deux millions cent soixante-neuf mille six cents (2.169.600) parts sociales de Catégorie B Série 4.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (588.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent cinquante mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 3.550.400,-) à quatre millions cent trente-huit mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.138.400,-) par la création et l'émission de:

- Cinquante-deux millions neuf cent vingt mille (52.920.000) parts sociales de Catégorie A Série 2;

- Cinq millions huit cent quatre-vingt mille (5.880.000) de parts sociales de Catégorie B Série 2;

d'un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, lesquelles parts sociales seront souscrites à leur valeur nominale au montant total de cinq cent quatre-vingt-huit mille Dollars des Etats-Unis (588.000,-).

IV. Les associés décident d'accepter la souscription par LaSalle - CalEast I Ventures Limited de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie A et par Vailog S.r.l. de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie B.

Souscription - Libération

LaSalle - CalEast I Ventures Limited, par son mandataire, déclare souscrire:

- Cinquante-deux millions neuf cent vingt mille (52.920.000) parts sociales de Catégorie A Série 2,

et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de cinq cent vingt-neuf mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 529.200,-) par apport en nature du même montant d'une créance détenue par LaSalle - CalEast I Ventures Limited à l'encontre de la Société (la "Créance LaSalle").

Vailog S.r.l., par son mandataire, déclare souscrire:

- Cinq millions huit cent quatre-vingt mille (5.880.000) de parts sociales de Catégorie B Série 2,

et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de cinquante-huit mille huit cents Dollars des Etats-Unis (USD 58.800,-) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance détenue par Vailog S.r.l. à l'encontre de la Société (la "Créance Vailog"). Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance LaSalle et de la Créance Vailog a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de quatre millions cent trente-huit mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.138.400,-) représentée par les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis chacune, et donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (ci-après les "Parts Sociales"):

- Cent quinze millions sept cent soixante-sept mille (115.767.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;

- Douze millions huit cent soixante-trois mille (12.863.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;

- cent cinquante et un millions cinq cent quarante et un mille cent (151.541.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;

- Seize millions huit cent trente-sept mille neuf cents (16.837.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;

- Quatre-vingt-cinq millions six cent vingt et un mille cinq cents (85.621.500) parts sociales de Catégorie A. Série 3;

- Neuf millions cinq cent treize mille cinq cents (9.513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;

- Dix-neuf millions cinq cent vingt-six mille quatre cents (19.526.400) parts sociales de Catégorie A Série 4;

- Deux millions cent soixante-neuf mille six cents (2.169.600) parts sociales de Catégorie B Série 4."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7736. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088555/239/176.

(090105736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Schwedenkreuz Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088233/10.

(090105075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

S.G. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088232/10.

(090105074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Curvet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088228/10.

(090105072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Assets International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.038.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société VINTAGE CO. INC., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 58, Edificio, Torre ADR, Oficina 600-A, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 19 mai 2009;

2) La société MODERN INC., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 58, Edificio, Torre ADR, Oficina 600-A, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 19 mai 2009.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ASSETS INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'achat et la vente de parts ou actions de sociétés tierces,
- L'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société VINTAGE CO. INC., préqualifiée, quinze mille cinq cents actions	15.500
2) La société MODERN INC., préqualifiée, quinze mille cinq cents actions	15.500
Total: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009, LAC/2009/27297. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088527/5770/144.

(090105730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

K.V.S. Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 137, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.043.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- Madame Stéphanie KUTH, caissière, née le 2 septembre 1982 à Annecy (France), demeurant au 94, rue Jean Rermann, F-54190 Villerupt,

- Monsieur Vasile KUTH, artisan du bâtiment, né le 23 mai 1982 à Poienile De Sub Munte (Roumanie) demeurant au 94, rue Jean Rermann, F-54190 Villerupt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "K.V.S. Construction S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Stéphanie KUTH, prénommée, cinquante parts 50

- Monsieur Vasile KUTH, prénommé, cinquante parts 50

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 137, route de Longwy, L-4818 Rodange.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vasile KUTH, artisan du bâtiment, né le 23 mai 1982 à Poienile De Sub Munte (Roumanie) demeurant au 94, rue Jean Rermann, F-54190 Villerupt.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. KUTH, V. KUTH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8033. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088535/239/103.

(090105859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Saint Patrick Alienations and Acquisitions Studies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088234/10.

(090105078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

GB Invest, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.181.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2009 et d'une résolution du Conseil d'Administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

- *Administrateurs démissionnaires:*

* La démission de Monsieur Gérard Bonnot de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

* La démission de Monsieur Gregory Chetail de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

* La démission de Madame Isabelle Pons de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

* La démission de Madame Lucie Morand de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

- *Administrateur Délégué démissionnaire:*

* La démission de Monsieur Gérard Bonnot de ses fonctions d'administrateur délégué a été acceptée avec effet immédiat.

- *Commissaire aux comptes démissionnaire:*

* La démission de la société LPF LUX S.à.r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes a été acceptée avec effet immédiat.

- *Nominations:*

* Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat. Monsieur Meunier exercera également les fonctions d'administrateur délégué de la société, à compter de la même date.

* Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

* Madame Anna Meunier de Meis, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat.

* La société MRM CONSULTING S.A., 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre (Luxembourg), est nommée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

* Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

GB INVEST

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2009088648/37.

(090106571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 4.057.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Jean-Paul Beck.

Référence de publication: 2009088046/10.

(090104883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Caves Scheid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 26.405.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088047/10.

(090104878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Cardoso & Fils S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 110.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088048/10.

(090104857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Klatone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.361.

Par décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2009 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2011.

- Andrei SHVARTSMAN, 5 Rosental, D-80331 MUNCHEN, Administrateur et Président du Conseil;

- Sergei RUSH, 5 Rosental, D-80331 MUNCHEN, Administrateur;

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087259/16.

(090103593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.
